

1001 K6
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 1103 avenue Jacques Cartier - Bâtiment 3 - 44800 ST HERBLAIN
822 829 909 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 JUILLET 2024

*L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept juillet,
A neuf heures,*

La société MY LVT, Société à responsabilité limitée au capital de 220 010 euros, ayant son siège social 51 rue de l'Atlantique 44115 BASSE GOULAIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 299 876 RCS NANTES, représentée par Monsieur Nicolas TASCHER en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 1001 K6,

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- ✓ **au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- ✓ **aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 1103 Avenue Jacques Cartier - Bâtiment 3 - 44800 ST HERBLAIN au 2 bis Rue du pan loup 44220 COUËRON à compter du 20 juillet 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL :

"Le siège social est fixé : 2 bis Rue du pan loup - 44220 COUËRON."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

SARL MY LVT

Monsieur Nicolas TASCHER

DocuSigned by:

75771675961A4BC...